



Fédération Suisse de Bridge

art. 157.

Déroulement

Toutes les rencontres se disputent au cours de quatre week-ends.

A la fin du Round-Robin, les quatre premières équipes sont qualifiées pour les demi-finales, qui se disputeront en 48 donnes le samedi du troisième week-end. Les équipes peuvent convenir d'une date ou d'une heure antérieure ou ultérieure avant la date de la finale. En l'absence d'un tel accord, la rencontre se disputera le samedi du 3ème week-end à 12.00 heures. L'équipe qui termine le Round-Robin à la 1ère place choisira son adversaire entre les équipes classées aux 3ème et 4ème places.

Les carry-over sont calculés sur la base des rencontres directes du Round-Robin. Le carry-over en IMP est égal à la moitié ou au tiers de la différence des IMP des rencontres directes en respectant l'ordre du classement du Round-Robin. Les deux équipes vainqueurs des demi-finales disputeront la finale en 64 donnes au cours d'un quatrième week-end. Les carry-over maximum sont de 12 IMP pour la demi-finale et de 14 IMP pour la finale.

Concerne les demi-finales, la finale et le match de Barrage du Championnat, la finale de la Coupe Open et la finale de la Sélection:

Les demi-finales (48 donnes) et la finale (64 donnes) seront disputées en un nombre pair de segments: quatre quart-temps de 12 ou de 16 donnes. Dans la mesure du possible, chaque équipe sera home-team/away-team le même nombre de donnes.

Moyennant un accord entre les capitaines, ces matches peuvent se dérouler en un nombre différent de segments, par exemple, trois tiers-temps de 16 donnes. Les donnes seront distribuées à la main, les deux capitaines peuvent se mettre d'accord de jouer des donnes prédupliquées.

La retransmission sur BBO est obligatoire pour la finale de la Série A et la finale de la Coupe Open.

art. 161.

Entre série A et série B

- a) Promotion en série A de l'équipe classée première en série B.
- b) Relégation en série B de l'équipe classée dernière en série A.
- c) L'avant-dernière équipe classée en série A et la deuxième équipe classée en série B disputeront entre elles une rencontre de barrage d'au moins 48 donnes pour décider d'une éventuelle promotion ou relégation.

Cette rencontre se disputera le samedi (voir art. 157) du troisième week-end du Championnat suisse intercercles série A. Le lieu de la rencontre sera fixé par le Secrétaire général de la FSB en tenant compte des équipes engagées.